

La première fête civique à Pompaples

Autor(en): **Favey, G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **1 (1893)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1465>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

» tagnes ont perdu toute leur fortune. Les plus riches sont devenus les plus pauvres.) »

Il est aussi question dans les chroniques d'une inondation de la Dranse en 1640 (21 septembre), mais le peu de traces qu'on en a relevé fait croire qu'elle fut moins désastreuse. Louis COURTHION.

LA PREMIÈRE FÊTE CIVIQUE A POMPAPLES

Les Conseils helvétiques votaient le 11 juillet 1798, et en application de la constitution, une loi obligeant tous les citoyens à prêter le serment civique.

Nous avons retrouvé le rapport adressé au sous-préfet de Cossonay par l'agent national de Pompaples, sur la manière dont la cérémonie se passa dans cette commune le 17 août 1798, et nous le reproduisons ci-dessous.

LIBERTÉ

EGALITÉ

L'Agence de Pompaple au Citoyen Sous-Préfet du District de Cossonay.

Pompaple, ce 20^e Aoust 1798.

Les citoyens de la commune de Pompaple se sont réunis avec ceux de la commune d'Orny pour prêter ensemble leur Serment. Ils se sont rendus dans une petite plaine vis à vis du Moulin de Bornus qui est à peu près à égale distance de ces deux villages. Ils y avoient planté le matin du 17^e un arbre de liberté. Un ministre a commencé la cérémonie par une prière à l'Être suprême et un discours religieux et patriotique adressé au peuple, ensuite est venu le Serment qui s'est prêté par tous les citoyens de Pompaple avec un vrai enthousiasme. Des Citoyens non actifs, des femmes, des filles avoient accouru en foule à cette cérémonie; elle avoit été précédée de danses et de chansons patriotiques; elle fut suivie de décharge de mousqueterie, de danses et de chansons patriotiques. La joie et l'espoir brilloient sur tous les visages. Le tout se passa entre les citoyens des deux communes avec cette cordialité, ce respect du aux personnes qui caractérise de vrais républicains. Après quoi on se sépara. Tous nos citoyens se rendirent dans notre Commune, on y prit un repas en commun et en plein air. La joie, l'espoir de la journée, le vin engagerent ce repas

champêtre; on y but de nombreuses Santé; tous ceux qui y furent portés annoncoient que le patriotisme animoit un chacun. On but à la République Helvétique une et indivisible, à la grande Nation notre protectrice, à toutes les Autorités constituées de l'Helvetie, à ceux qui travaillent à l'aneantissement des droits seigneuriaux, aux armées du Rhin, d'Italie et de leurs braves généraux, au général Buonaparte, à tous les patriotes Helvétiques, à la conversion de tous les ennemis de la Chose publique, au triomphe de la Liberté de nos frères les Irlandais, à la Liberté du monde entier.

Je puis vous assurer que toutes ces santé furent portées avec le plus grand enthousiasme après quoi la jeunesse sous l'œil de ses parents continua à se livrer au plaisir de la danse. Des hommes et femmes les plus agés ont partagé l'enthousiasme qui étoit universel. Des vieillards de quatre vingt et septante ont dansé autour de l'arbre Sacré et se sont mêlés aux danses de la jeunesse, il n'est point de personne agée qui n'y ait pris part.

Nous n'avons eu que deux absents pour la prestation du Serment, et absents sans cause connue, qui sont Victor Berger, bourgeois d'Eclepens et berger des troupeaux de Pompaple, et Jean Chenider de Diespach, domestique meunier au Moulin de Bornut.

Salut, respect et fraternité

Louis Henry Favey Agent.

Ci-joint vous trouverez des plaintes de la part de notre Commune à l'occasion de leur Tambour qui s'est refusé de battre pour la Fête malgré tous mes avertissements, et en jurant qu'il ne rebattra jamais ny pour cette occasion, ny pour une autre.

G. FAVEY.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Résumer en un court volume l'histoire de notre pays, tel est le problème qu'a résolu M. Alfred Schütz, instituteur à Genève.¹ Appliquant les méthodes pédagogiques modernes, l'auteur adopte pour chaque époque de notre histoire le système suivant : Au début, une leçon très résumée donnant les grandes lignes du sujet, puis un certain nombre de récits

¹ *Leçons et Récits d'Histoire Suisse*, par Alfred Schütz. Un vol. in-12, 236 pages, orné de 100 illustrations et 8 cartes. — Genève. C.-E. Alioth, éditeur. Prix cartonné, 2 fr.